

Procès-verbal n° 1 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	2/10/23
À :	DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	Mme COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – LAUGIER

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

CONDOLEANCES

La CDA informée du décès de leur collègue arbitre Alain BALDET adresse à sa famille ses sincères condoléances.

DEMANDES D'ARBITRES

- AS BAGARD : match du 10/9
- O GAUJAC : match du 10/9/ et du 24/9
- FC TAVEL : match du 10/9/
- GAZELEC GARDOIS : match du 10/9
- GALLIA GALLICIAN : matches des 10 et 24/9
- FC VATAN : match du 8/10
- RC SAUVETERRE : match du 24/9 et 7/10, 8/10 et 30/9 et 22/10
- O.GAUJAC : match du 8/10 et 22/10
- GAZELEC S.GARDOIS : matches des 23/9,24/9, 16/9, 17/9
- AS CENDRAS : match du 24/9
- O FOURQUES : match du 23/9
- SC MANDUEL : match du 30/9
- ES MARGUERITTES : match du 16/9
- EFC ST GILLES : match du 30/9
- OC BELLEGARDE : match du 8/10

COURRIERS RECUS

- - ANDRE Jenny : certificat médical du 26/7/23
- - ELMALKI A : concernant sa suspension
- - BELIOUA M : concernant ses désignations
- - RC SAUVETERRE : concernant match du 17/9
- FC CHUSCLAN : concernant un arbitre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET C

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS JL

